

20 Car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent; et ainsi ces personnes sont inexcusables :

21 parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres.

22 Ils sont devenus fous, en s'attribuant le nom de sages;

23 et ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds, et de reptiles.

24 C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, aux vices de l'impureté; en sorte qu'en s'y plongeant ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps.

25 eux qui avaient mis le mensonge en la place de la vérité de Dieu, et rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26 C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses : car les femmes parmi eux ont changé l'usage qui est selon la nature, en un autre qui est contre la nature.

27 Les hommes de même, rejetant l'alliance des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés d'un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie détestable, et recevant ainsi en eux-mêmes la juste peine qui était due à leur égarement.

28 Et comme ils n'ont pas voulu reconnaître Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé; en sorte qu'ils ont fait des actions indignes de l'homme :

29 ils ont été remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité; ils ont été envieux, menteurs, querelleurs, trompeurs; ils ont été corrompus dans leurs mœurs, seigneurs de faux rapports,

30 calomniateurs, et ennemis de Dieu; ils ont été outrageux, superbes, altiers, inventeurs de nouveaux moyens de faire le mal, désobéissants à leurs pères et à leurs mères;

31 sans prudence, sans modestie, sans affection, sans fidélité, sans miséricorde.

32 Et après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font.

CHAPITRE II.

Juifs faisant ce qu'ils condamnent. — Patience de Dieu, redoutable aux impénitents. — Ce sont ceux qui gardent la loi, qui sont justifiés. — Juifs maîtres des autres ne s'instruisent point eux-mêmes. — Quel est le Juif et la circoncision véritable.

C'EST pourquoi, vous, ô homme, qui que vous soyez, qui condamnez les autres, vous êtes inexcusable; parce qu'en les condamnant, vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez.

2 Car nous savons que Dieu condamne selon sa vérité ceux qui commettent ces actions.

3 Vous donc, qui condamnez ceux qui les commettent, et qui les commettez vous-même, pensez-vous pouvoir éviter la condamnation de Dieu?

4 Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience, et de sa longue tolérance? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence?

5 Et cependant, par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu :

6 qui rendra à chacun selon ses œuvres, 7 *en demandant la vie éternelle à ceux qui par leur persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité;*

8 et répandant sa fureur et sa colère sur ceux qui ont l'esprit contieux, et qui ne se rendent point à la vérité, mais qui embrasent l'iniquité.

9 L'affliction et le désespoir accablent l'âme de tout homme qui fait le mal, du Juif premièrement, et puis du gentil;

10 mais la gloire, l'honneur et la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien, du Juif premièrement, et puis du gentil.

11 Car Dieu ne fait point acception de personnes.

12 Et ainsi tous ceux qui ont péché sans avoir reçu la loi, périront aussi sans être jugés par la loi; et tous ceux qui ont péché étant sous la loi, seront jugés par la loi.

13 (Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi, qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui gardent la loi, qui seront justifiés.)

14 Lors donc que les gentils qui n'ont point la loi, font naturellement les choses que la loi commande, n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi :

15 faisant voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leur cœur, comme leur conscience en rend témoignage par la diversité des réflexions et des pensées qui les accusent, ou qui les défendent.)

16 *Tous ceux, dis-je, qui ont péché, périront et seront condamnés au jour où Dieu jugera par Jésus-Christ, selon l'Évangile que je prêche, tout ce qui est caché dans le cœur des hommes.*

17 Mais vous qui portez le nom de Juif, qui vous reposez sur la loi, qui vous glorifiez des faveurs de Dieu;

18 qui connaissez sa volonté, et qui, étant instruit par la loi, savez discerner ce qui est de plus utile;

19 vous vous flattez d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20 le docteur des ignorants, le maître des simples et des enfants, comme ayant dans la loi la règle de la science et de la vérité.

21 Et cependant, vous qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-même; vous qui publiez qu'on ne doit point voler, vous volez;

22 vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultère, vous commettez des adul-

terres ; vous qui avez en horreur les idoles, vous faites des sacrilèges ;

23 vous qui vous glorifiez dans la loi, vous déshonorez Dieu par le violente de la loi.

24 Car vous êtes cause, comme dit l'Écriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations.

25 Ce n'est pas que la circoncision ne soit utile, si vous accomplissez la loi ; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme incirconcis.

26 Si donc un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis ?

27 Et ainsi celui qui étant naturellement incirconcis accompli la loi, vous condamnera, vous qui ayant reçu la lettre de la loi, et étant circoncis, êtes un violeur de la loi.

28 Car le vrai Juif n'est pas celui qui l'est au dehors ; et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure.

29 Mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement ; et la circoncision véritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit, et non selon la lettre ; et ce vrai Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE III.

Avantage des Juifs sur les gentils. — L'infidélité de l'homme ne détruit point la fidélité de Dieu. — Juifs et gentils tous dans le péché. — C'est la foi, et non la loi, qui justifie ; mais la foi ne détruit point la loi.

QUEL est donc l'avantage des Juifs, et quelle est l'utilité de la circoncision ?

2 Leur avantage est grand en toutes manières, principalement en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.

3 Car enfin, si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ? Non, certes.

4 Dieu est véritable, et tout homme est menteur, selon ce que David dit à Dieu : Afin que vous soyez reconnu fidèle en vos paroles, et victorieux dans les jugements que les hommes feront de vous.

5 Si notre injustice fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu (pour parler selon l'homme) est-il injuste de nous punir ?

6 Non, certes ; car si cela était, comment Dieu serait-il le juge du monde ?

7 Mais, dis-tu, si par mon infidélité la fidélité de Dieu a été davantage pour en gloire, pourquoi ne condamne-t-on encore comme pécheur ?

8 Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien (selon que quelques-uns, pour nous noircir, nous accusent de dire) ? Ces personnes seront justement condamnées.

9 Dirons-nous donc que nous sommes préférables aux gentils ? Nullement : car nous avons déjà convaincu et les Juifs et les gentils d'être tous dans le péché ;

10 selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul.

11 Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence, il n'y en a point qui cherche Dieu.

12 Ils se sont tous détournés du droit chemin ; ils sont tous devenus insensibles ; il n'y

en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13 Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse ; ils ont sous leurs lèvres un veau d'aspic.

14 Leur bouche est remplie de malédiction et d'amertume ;

15 leurs pieds sont vites pour répandre le sang ;

16 leur conduite ne tend qu'à opprimer les autres, et à les rendre malheureux.

17 Ils ne connaissent point la voie de la paix :

18 ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

19 Or nous savons que toutes les paroles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde se reconnaisse condamnable devant Dieu :

20 parce que nul homme ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi ; car la loi ne donne que la connaissance du péché.

21 Mais maintenant, sans la loi, la justice qui vient de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage, a été manifestée ;

22 cette justice qui vient de Dieu par la foi en Jésus-Christ, et qui est répandue en tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui : car il n'y a point de distinction ;

23 parce que tous ont péché, et ont besoin de rendre gloire à Dieu ;

24 étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ,

25 que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi qu'on avait en son sang, pour faire paraître la justice qu'il donne lui-même, en pardonnant les péchés passés,

26 qu'il a soufferts avec tant de patience ; pour faire, dis-je, paraître en ce temps la justice qui vient de lui ; montrant tout ensemble qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

27 Où est donc le sujet de votre gloire ? Il est exclu. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non ; mais par la loi de la foi.

28 Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29 Dieu n'est-il le Dieu que des Juifs ? N'est-il pas aussi des gentils ? Oui, certes, il l'est aussi des gentils.

30 Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie par la foi les incirconcis, et qui par la foi justifie aussi les incirconcis.

31 Détruirons-nous donc la loi par la foi ? A Dieu ne plaise, mais au contraire nous l'établirons.

CHAPITRE IV.

Abraham justifié non par ses œuvres, mais par sa foi, avant la circoncision, est le père des croyants circoncis et incirconcis. — Grandeur de la foi d'Abraham. — Ses imitateurs justifiés comme lui.

QUEL avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a eu selon la chair ?

2 Certes, si Abraham a été justifié par ses œuvres, il n'a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu.

3 Et cependant que dit l'Écriture ? Abraham crut à la parole de Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice.

4 Or la récompense qui se donne à quelqu'un